

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiennent la séance à huis clos. Cette séance est filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 octobre 2020. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour d'octobre deux mille vingt, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 h 03 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11178-10-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2020 en précisant que les points suivants deviennent des sujets d'information au lieu de décision :

- 6.1 Aide financière accordée par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, projet *Élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC de La Haute-Gaspésie*
- 8.1 Projet sur l'affichage, subvention dans le cadre de la légalisation du cannabis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11179-10-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 a été courriellé à chacun des maires le 9 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 15 septembre au 13 octobre 2020 en abordant les sujets suivants :

- Pandémie de la COVID-19
- Rencontre avec le comité de pilotage MADA (TNO)
- Rencontre avec le ministère des Transports du Québec
- Rencontre avec la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (présentation, également, de M. Magella Emond)
- Rencontre avec la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (présentation, également, de M. Simon Deschênes)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11180-10-2020

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 septembre 2020*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 septembre 2020*:

Paiements : 457 294,73 \$
Factures : 119 435,12 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11181-10-2020

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 30 septembre 2020*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 30 septembre 2020* de 425,96 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JOËL CÔTÉ, maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement remplaçant la Politique de gestion contractuelle, adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie par résolution le 16 décembre 2010. Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

Chapitre I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Objet du règlement
2. Champ d'application

SECTION II : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

3. Interprétation du texte
4. Autres instances ou organismes
5. Règles particulières d'interprétation
6. Terminologie

CHAPITRE II : RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET ROTATION

7. Généralités
8. Contrats pouvant être conclus de gré à gré
9. Rotation – Principes
10. Rotation – Mesures

CHAPITRE III : MESURES

SECTION I : CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

11. Généralités
12. Mesures
13. Document d'information

SECTION II : TRUQUAGE DES OFFRES

14. Sanction si collusion
15. Déclaration

SECTION III : LOBBYISME

16. Devoir d'information des élus et employés
17. Formation
18. Déclaration

SECTION IV : INTIMIDATION, TRAFIC D'INFLUENCE OU CORRUPTION

19. Dénonciation
20. Déclaration

SECTION V : CONFLITS D'INTÉRÊTS

21. Dénonciation
22. Déclaration
23. Intérêt pécuniaire minime

SECTION VI : IMPARTIALITÉ ET OBJECTIVITÉ DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

24. Responsable de l'appel d'offres
25. Questions des soumissionnaires
26. Dénonciation

SECTION VII : MODIFICATION D'UN CONTRAT

27. Modification d'un contrat
28. Réunions de chantier

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINALES

29. Application du règlement
30. Remplacement de la Politique de gestion contractuelle
31. Entrée en vigueur et publication

Un projet de règlement a été soumis à chacun des maires.

Joël Côté
Maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

AVIS DE MOTION

Je soussigné, SIMON DESCHÊNES, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement remplaçant les règlements précédents déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux. Ce règlement portera, notamment, sur les éléments suivants :

1. Préambule
2. Remplace les règlements précédents
3. Titre du règlement
4. But du règlement

5. Avis publics assujettis
6. Modalités de publication
7. Entrée en vigueur

Un projet de règlement a été soumis à chacun des maires.

Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

RÉSOLUTION NUMÉRO 11182-10-2020

Ajustement comptable du poste budgétaire *Vacances à payer*

CONSIDÉRANT QUE le solde d'ouverture du poste comptable numéro 55 13805 000 - *Vacances à payer* a été inscrit avec la mention non vérifié de 10 888,58 \$ le 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE la seule écriture qui a été faite pour ajuster le solde de ce poste comptable date du 31 décembre 2014 de 25 228,52 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prend acte des écarts dans le poste comptable numéro 55 13805 000 - *Vacances à payer* de 13 606,19 \$ et que les écritures de correction ont été faites.

Le solde du compte *Vacances à payer* au 31 décembre 2019 apparaît aux livres comptables de la MRC à 49 723,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11183-10-2020

Contrat de service - *Permis et immatriculation* avec la SAAQ, renouvellement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance du 18 septembre 2020, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) avise la MRC de La Haute-Gaspésie que le contrat de service *Permis et immatriculation* viendra à échéance le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la SAAQ souhaite poursuivre sa relation d'affaires avec la MRC en se prévalant de la disposition de renouvellement automatique prévue à la clause 1.3.2 (modifiée par l'avenant signé le 5 septembre 2017) de cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE renouvèle pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le contrat de service *Permis et immatriculation* avec la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11184-10-2020

Engagement de Mme Daphnée Mollet, agente de mobilisation SANA

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie a ouvert un 2^e poste d'agent de mobilisation pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA);

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Daphnée Mollet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Daphnée Mollet au poste d'agente de mobilisation pour le SANA, du 26 octobre 2020 au 30 juin 2021, 24 heures par semaine avec possibilité d'augmenter à 35 heures, et ce, selon la charge de travail et le budget disponible, avec possibilité, également, de prolonger son contrat conditionnellement au financement des bailleurs de fonds ;

2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE PROJET *ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES POUR LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE* DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, ayant pour objet *Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques – Projet intitulé "Élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC de La Haute-Gaspésie"*, datée du 1^{er} septembre 2020, confirmant l'acceptation d'une aide financière de 83 300,00 \$ pour le projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11185-10-2020

Signature de la convention d'aide financière, projet *Élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC de La Haute-Gaspésie, Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques*

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à intervenir entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie pour le projet *Élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC de La Haute-Gaspésie* dans le cadre du *Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques* ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la convention est l'octroi à la MRC, par le ministre, d'une aide financière de 83 300,00 \$ pour l'élaboration de son premier projet du plan régional des milieux humides et hydriques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière avec le représentant du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet *Élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC de La Haute-Gaspésie* dans le cadre du *Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11186-10-2020

Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC, formulaire d'avis d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE le volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR) vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite bénéficier d'une aide financière de 50 000,00 \$ dans le cadre du FFR, volet 3, pour réaliser un projet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite conclure une entente *signature innovation* avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, à compléter et signer, pour et au nom de la MRC, le formulaire d'avis d'intérêt du volet 3 - Projets *Signature innovation* des MRC du FRR et à le déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
2. s'engage à contribuer, sous forme de ressources financières, humaines ou matérielles, à une participation minimale de 20%, laquelle est exigée par le volet 3 du FRR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11187-10-2020

Approbation du *Plan d'action 2020-2021 – Plan de communauté 2016-2022* de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le *Plan d'action 2020-2021 - Plan de communauté 2016-2022* de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-
GASPÉSIE approuve le *Plan d'action 2020-2021 - Plan de communauté 2016-2022* de la DIDS de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11188-10-2020

Signature de l'avenant 2020-1 du contrat de prêt FLI

CONSIDÉRANT l'avenant 2020-1 du contrat de prêt, portant sur le report de la période de remboursement du Fonds local d'investissement (FLI), à intervenir entre la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES
ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-
GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant 2020-1 du contrat de prêt, portant sur le report de la période de remboursement du FLI, avec la représentante de la ministre déléguée au Développement économique régional, Mme Monique Asselin, directrice de la coordination des interventions économiques territoriales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11189-10-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 6 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-
GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

Fonds régions et ruralité	
Fonds <i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
5 000 \$	CRÉGIM - Synergie Gaspésie <i>Phase II</i>
9 000 \$ / an sur une période de 3 ans	La Ruche <i>Financement pour le lancement et l'implantation de la Ruche Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>
27 000 \$	Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) <i>Financement 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2020</i>

7 500 \$	Entente de transport interurbain avec Kéolis <i>Renouveau 2020-2021</i>
10 000 \$	Avalanche Québec <i>Mise en place du programme de sensibilisation – Achat de matériel et production de capsules vidéos</i>
12 000 \$	Coop RAC <i>Agrandissement du secteur skiable</i>
10 000 \$ / an sur une période de 3 ans	Entente Fonds développement culturel MRC/MCC <i>Renouveau 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023</i>
Condition ajoutée : à la signature d'une entente minimale de 8 ans avec le propriétaire du terrain	Club de ski de fond Les Lynx Réf./CLD: Résolution CI-1355-06-20 <i>Ajout d'une condition</i>
48 000 \$	Vélo des Monts <i>Développement de sentiers de vélo de montagne – phase 3</i>
Fonds local d'investissement	
53 750 \$	Vélo des Monts <i>Prêt temporaire en attente des aides gouvernementales confirmées et à venir</i>
Fonds Soutien aux entreprises	
15 000 \$	Les Jardins Taureau et Bélier – Mont-Louis <i>Démarrage d'une entreprise agricole (production maraichère)</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11190-10-2020

Approbation du rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

PROJET SUR L’AFFICHAGE, SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une aide financière de 27 306,00 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie liée à la légalisation du cannabis. La direction de la MRC analyse, présentement, un projet d'affichage sur le territoire de la MRC.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 11191-10-2020

Renouveau de l'entente de transport interurbain avec Kéolis 2020-2021

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM);

CONSIDÉRANT QUE la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la RÉGIM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Kéolis;

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGIM et Kéolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

Le retour à une desserte de jour en direction est;
Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
L'ajout de 5 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, Bonaventure, New Richmond;
Le partage régulier, avec la RÉGIE, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;
La promotion des services de transport interurbain.

CONSIDÉRANT QUE cette entente est en vigueur du 4 juillet 2020 au 3 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la RÉGIM, tenue le 21 avril 2020, par visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ pour couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante:

Partie prenante	Montant	Part (%)
Ministère des Transports du Québec	112 500 \$	75%
MRC de la Gaspésie	37 500 \$	25%
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5%)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5%)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5%)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5%)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5%)
TOTAL	150 000 \$	100%

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. accepte le renouvellement de l'entente de partenariat entre la RÉGIM et Kéolis du 4 juillet 2020 au 3 juillet 2021;
2. accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la RÉGIM afin de couvrir sa part de 5% dans l'entente en question, et ce, conditionnellement à ce que chaque MRC du territoire accepte de contribuer à l'entente et à ce que le MTMDET accepte également l'entente et de verser sa contribution prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11192-10-2020

Ajustement comptable du poste *Fonds de développement forestier*

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2014, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2014-311 *Création d'un fonds forestier*;

CONSIDÉRANT QUE le traitement comptable de la gestion d'un fonds implique que les ajustements annuels des revenus et dépenses imputés à un fonds doivent être adoptés, par résolution, par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie des revenus et dépenses, qui auraient dû être imputés au *Fonds de développement forestier* par résolution du conseil depuis le 31 décembre 2016, ne l'a pas été;

CONSIDÉRANT QUE le solde de ce fonds aux états financiers vérifiés au 31 décembre 2018, par ABCA inc., ont été approuvés par le conseil le 7 juillet 2020, est inscrit à 415 288,18 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde réel de ce fonds au 31 décembre 2019, après imputation des revenus et dépenses des années 2016, 2017, 2018 et 2019, devait être de 2 501,38 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prend acte des écarts dans le poste comptable numéro 59 15902 000 – *Fonds de développement régional forestier* au montant de 412 786,80 \$ et que les écritures nécessaires ont été apportées.

Le solde du compte *Fonds de développement régional forestier* au 31 décembre 2019 apparaît aux livres comptables de la MRC de La Haute-Gaspésie au montant de 2 501,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11193-10-2020

Fonds de développement culturel, projet *Troupe d'intervention sur le racisme*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) pour le projet *Troupe d'intervention sur le racisme*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 3 900,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 500,00 \$ au SANA pour le projet *Troupe d'intervention sur le racisme*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2020;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11194-10-2020

Fonds de développement culturel, projet *Le livre hors des murs – Animation littéraire*

CONSIDÉRANT QUE le 13 juillet 2020, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé une aide financière de 2 170,00 \$, dans le cadre du fonds de développement culturel, à la Bibliothèque Blanche-Lamontagne, ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour le projet *Le livre hors des murs – Animation littéraire*;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque Blanche-Lamontagne, ville de Sainte-Anne-des-Monts, a utilisé seulement une partie de cette somme, soit 675,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remette la somme non utilisée, soit 1 495,00 \$, du projet *Le livre hors des murs – Animation littéraire*, de la Bibliothèque Blanche-Lamontagne, ville de Sainte-Anne-des-Monts, dans le fonds de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11195-10-2020

Fonds de développement culturel, projet *La série virtuelle*

CONSIDÉRANT QUE le 13 juillet 2020, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé une aide financière de 4 000,00 \$, dans le cadre du fonds de développement culturel, à La Machine à Truc, pour le projet *La série virtuelle*;

CONSIDÉRANT QUE La Machine à Truc a utilisé seulement une partie de cette somme, soit 2 800,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remette la somme non utilisée, soit 1 200,00 \$, du projet *La série virtuelle*, de La Machine à Truc, dans le fonds de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 11196-10-2020

Prolongation du contrat de travail de M. Sébastien Kenney, préposé aux écocentres

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Sébastien Kenney, préposé aux écocentres, se terminera le 17 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un préposé aux écocentres est en congé de maladie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prolonge le contrat de travail de M. Sébastien Kenney, préposé aux écocentres, jusqu'au 14 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11197-10-2020

Engagement de M. Guillaume Chenel, préposé aux écocentres

CONSIDÉRANT QUE des préposés aux écocentres prendront leurs vacances prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE M. Guillaume Chenel a travaillé comme préposé aux écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie durant la période de juin à septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage M. Guillaume Chenel au poste de préposé aux écocentres du 5 au 9 octobre 2020 aux conditions prévues dans son contrat de travail précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La direction a reçu un courriel relatif à la disponibilité des enregistrements audiovisuels des séances du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie et du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, et, également, des procès-verbaux des séances.

Ces enregistrements audiovisuels sont disponibles sur YouTube, au nom de la MRC de La Haute-Gaspésie, et, dans les prochains jours, un lien sera mis sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie pour y avoir accès. En ce qui concerne les procès-verbaux, ils sont disponibles sur le site Web de la MRC après adoption par le conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 40.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».